

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

20 Septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, G. MASRARI, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, M. GRENIER, P. GUINOT, J. DIZERENS, H. GRANGE, M. CHALENDAR

Absents : D. GANNE, M. FOURNIER, A. HERRING,

Absents excusés: O. GUICHARD, F. KHIAR, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, V. KRYK, L. VAUTHIER, J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND,

Procurations : F. KHIAR à G. MASRARI, O. GUICHARD à C. BIOLAY, V. KRYCK à S. MANFRINI, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, A. BOUSSER à J-F. OBEZ, R. OTZENBERGER à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

10. Marchés publics – Mission contrôleur technique pour les travaux de rénovation de la cure et du presbytère

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Cure et de l'Eglise, il est nécessaire de missionner un contrôleur technique pour les missions suivantes :

- HAND : mission relative à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées
- L : mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
- LE : Missions relatives à la solidité des existants
- SEI : Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGP

Une consultation a été lancée le 8 août 2021 avec une date limite de réception des offres au 13 septembre 2021.

Deux offres ont été réceptionnées en mairie :

- DEKRA pour un montant de 6 800 euros HT
- APLES CONTROLES pour un montant de 6 460 euros HT

L'offre jugée la plus avantageuse économiquement est l'offre d'ALPES CONTROLES pour un montant de 6 460 euros HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au contrat de prestation de service pour la mission de Contrôleur technique des travaux de rénovation de la Cure/Presbytère, et de la mise en accessibilité des salles de la Cure.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (3 abstentions : J. DIZERENS, G. MASRARI, F. KHIAR) :

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat pour la mission de Contrôleur technique pour les travaux de rénovation de la Cure/Presbytère, et de la mise en accessibilité des salles de la Cure avec l'entreprise ALPES CONTROLES pour un montant de 6 460 euros HT
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2021.

Fait à Ornex, le 24 septembre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.